



Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 28-Jan-2020

Date de révision : 21-Mai-2020

Version 3

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Squadron II**

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-299

Numéro(s) d'Homologation : 33382 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité (FDS)

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC : 1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International) Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez PROPHARMA Groupe : 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-LPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect : Granules brunes

État physique : Solide

Odeur : Faible odeur

Classification

Toxicité aiguë - orale

Catégorie 4

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion



Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
Rincer la bouche

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES SUBSTANCES

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Métribuzine	21087-64-9	72,8 - 77,3

Les ingrédients non identifiés avec précision sont exclusifs ou non dangereux. Les valeurs ne sont pas des spécifications de produit

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux

Lorsque possible, utilisez le contenant ou l'étiquette du produit lorsque vous appelez un centre anti-poison ou un médecin ou que vous vous soumettez à un traitement. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Inhalation

Donner de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la respiration est arrêtée, appelez le 911, pratiquez la respiration artificielle. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour d'autres conseils de traitement.

Ingestion

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire du personnel médical. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si conscient, donner 1 verre d'eau pour diluer.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes

Nocif en cas d'ingestion. Léger pour les yeux, la peau et / ou des voies respiratoires. Les personnes souffrant de troubles respiratoires préexistants doivent prendre des précautions supplémentaires lors de la manipulation de ce produit. Une silicose aiguë a été rapportée après une exposition à des niveaux extrêmement élevés de silice cristalline, en particulier lorsque la taille des particules de poussière est très petite. Peut causer des dommages aux poumons.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Eau. Produit chimique.

Moyens d'extinction inappropriés : Non déterminé.

Dangers spécifiques du produit

Le produit n'est pas inflammable. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air à des concentrations élevées.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Rester au vent pour éviter les vapeurs et les produits de décomposition dangereux. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Isoler la zone dangereuse. Garder le personnel inutile et non protégé d'entrer.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Reclaim si possible. Éviter la création de poussière. Aspirer ou balayer le matériel et le placer dans un récipient d'élimination. Laver la zone avec du savon et de l'eau. Ramassez le liquide de lavage avec un absorbant inerte et placez-le dans un conteneur de déchets chimiques en vue de son élimination.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire, fumer, ou appliquer des cosmétiques lors de la manipulation de ce produit. Évitez de renverser.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Entreposer dans des conditions ambiantes. Garder sous clef. Ne pas dépasser la moyenne de 30 jours de 37,78 ° C (100 ° F).

Matières incompatibles Cétones. Aldéhydes. Conditions alcalines. Caustiques forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Métribuzine 21087-64-9	TWA: 5 mg/m ³	(Libéré) TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Veuillez-vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Des lunettes sont recommandées.

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact cutané répété ou prolongé. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques, tels que le P.V.C., le caoutchouc butyle, le caoutchouc nitrile ou le néoprène.

Protection respiratoire Respirateur ou masque approuvé par NIOSH en l'absence de ventilation adéquate.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes trempés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne les réutilisez pas. Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. En l'absence d'instructions de ce type, utilisez un détergent et de l'eau chaude. Conservez et lavez l'ÉPI séparément des autres vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	Odeur	Faible odeur
Aspect	Granules brunes	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Pas de données disponibles	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair	N'est pas applicable	
Taux d'évaporation	N'est pas applicable	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	N'est pas applicable	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	N'est pas applicable	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	

Température d'auto-inflammation	N'est pas applicable
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non déterminé

Autres renseignements

Masse volumique du liquide N'est pas applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants. Températures >100 ° C. Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des matières incompatibles.

Matières incompatibles

Cétones. Aldéhydes. Conditions alcalines. Caustiques forts.

Produits de décomposition dangereux

Peut émettre vapeurs toxiques lorsque soumis à l'action d'un feu. Dioxyde de carbone (CO₂). Dioxyde de soufre. Méthylmercaptan. Amines.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Peut-être nocif par contact cutané.
Inhalation	Éviter l'inhalation de la poussière.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Métribuzine 21087-64-9	= 2020 mg/kg (Rat) = 1100 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat) = 2 g/kg (Rat) > 20 g/kg (Lapin)	> 860 mg/m ³ (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient D'après les informations fournies, ce produit ne contient pas de cancérrogènes ou de cancérrogènes potentiels comme indiqué par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mesures numériques de la toxicité

DL50 orale aiguë (Rat) : 2,365 mg/kg (mâle)/ 1,449 mg/kg (femelle)

LD50 cutanée aiguë (Lapin) : >2000 mg/kg

CL50 d'inhalation aiguë (Rat) : >4.84 mg/L

Irritation de l'œil : modérément irritant

Irritation cutanée : légèrement irritant

Sensibilisation cutanée : pas un sensibilisant cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Pour les utilisations terrestres, ne pas appliquer directement sur l'eau, ni sur les zones où des eaux de surface sont présentes, ni sur les zones intertidales situées sous la limite des hautes eaux moyennes. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive des zones traitées. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des lavages d'équipement.

Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité

Non déterminé

Autres effets nocifs

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu.

13. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.
Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Récipients à rincer 3 fois.
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.
Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de conteneurs.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**Remarque**

S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

N° ID/ONU

UN3077

Nom officiel d'expédition

Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Métribuzine)

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

Oui

49 CFR §171.4 Non réglementé lors d'un transport terrestre par véhicule à moteur ou wagon dans des conteneurs autres que des vrac (119 Gal, 450 Litres)

IATA

Numéro ONU

UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Métribuzine)
Classe (s) de danger relatives au transport 9
Groupe d'emballage III
Désignation Oui

IMDG

Numéro ONU UN3077
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Métribuzine)
Classe (s) de danger relatives au transport 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

TMD

N° ID/ONU UN3077
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Métribuzine)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui
 Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Métribuzine	X		X		X	X		X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Information sur la réglementation des produits dangereux:

Ce produit a été classé conformément à la loi modifiée sur les produits dangereux (LPD) et aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (RPD), et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Renseignements sur la Loi sur les produits dangereux: Les produits antiparasitaires, tels que définis au paragraphe 2 (1) de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA), sont exclus de l'application de la Loi sur les produits dangereux (c'est-à-dire que les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage du fournisseur et des exigences de la FDS du Loi sur les produits dangereux et règlements). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Règlements fédéraux aux États-Unis

Ne s'applique pas

Règlements d'état aux États-Unis

Ne s'applique pas

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 33382

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué et réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Communications sur les dangers des étiquettes LPA

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

Attention, contient des allergènes sulfites

Différence entre la FDS et l'étiquette de la Loi sur les produits antiparasitaires

	LPA	FDS
Mot d'alarme	Mise en garde	Danger
Lésion / irritation oculaire	Irritant pour les yeux	N/A
Toxicité aiguë - Orale	N/A	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - Dermique	N/A	Peut-être nocif au contact de la peau
Toxicité aiguë - Inhalation	N/A	N/A

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 3	Instabilité 1	Dangers particuliers Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé Non déterminé	Inflammabilité Non déterminé	Dangers physiques Non déterminé	Protection individuelle Non déterminé

Date d'émission : 28-Jan-2020

Date de révision : 21-Mai-2020

Note de révision: Update to Section 2 and 15, translation corrections

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité (FDS)